

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2008



L'an deux mil huit et le vingt et un mars à dix huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Michel PRONESTI, Maire d'Aramon.

PRESENTS : MICHEL PRONESTI – MERCEDES PLATON – JEAN MARIE ROSIER – MARIE-THERESE ESPARRE – CHRISTIAN PICHOT – FANNY SAINT MICHEL – JEAN-CLAUDE NOEL – MAGALI SAGNIER – CORINNE PALOMARES – EDOUARD PETIT ANTONELLA VIACAVA – JEAN-FRANCOIS BARDET – NANNY HOFLAND – RENE PHILIP – PASCALE PRAT - MARC HERAL MERCEDES MATEU MIGUEL – JEAN-CLAUDE PRAT – BEATRICE IOUALALEN – CEDRIC SARAGOSA – CHANTAL DURAND JEAN MAHIEU – MARTINE GRASSET – BRUNO OMS – JEAN-PIERRE CHAPUS

ABSENTS MAIS AVAIENT DONNE PROCURATION : FRANCOISE MOUREAU à MARTINE GRASSET – ALMERIDO MILLAN à NANNY HOFLAND

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : M. Edouard PETIT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1°) SECRETARIAT DE SEANCE

M. PETIT Edouard est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

2°) ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

Installation du conseil municipal
Election du Maire et des adjoints

3°) ARTICLE L.2122.22 DU CGCT

4°) INFORMATIONS DU MAIRE :

5°) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

A 18 h 10, M. Jean-François BARDET, conseiller municipal, est désigné Président de séance et invite les élus à prendre place afin de procéder à l'élection du maire.

Election du Maire :

Michel PRONESTI est candidat.

Vote :

22 bulletins pour

5 bulletins nuls

élu soit 27 votes exprimés.

Monsieur Michel PRONESTI est élu Maire.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints :

- Mercédès PLATON
- Jean-Marie ROSIER
- Marie-Thérèse ESPARRE
- Christian PICHOT
- Fanny SAINT MICHEL
- Jean-Claude NOEL
- Magali SAGNIER
- Almérido MILLAN

Vote :

21 bulletins pour

5 bulletins nuls

soit 26 votes exprimés

Les adjoints sont élus.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à **18 h 40**.

Michel PRONESTI, nouveau maire, remercie les habitants d'être venus nombreux à ce premier conseil municipal et indique les dates et l'objet des deux prochains conseils municipaux :

- mercredi 2 avril à 20 h 30 : Désignation des délégations et missions pour les adjoints et conseillers
- mercredi 9 avril à 20 h 30 : examen et vote du budget primitif et du compte administratif

Le Maire précise ensuite quelques grands axes de la politique à mener pour Aramon :

- invitation à participer aux différentes commissions extra-municipales
- retour du marché sur le Planet et installation d'une fontaine provençale
- création d'un conseil municipal des écoles primaires et du collège
- création des comités de quartier et mise en place d'un nouveau bulletin municipal
- volonté de faire adhérer aux différents projets l'ensemble de la population aramonaise, dans sa diversité, en prenant en compte son avis
- encourager les pratiques sportives et culturelles
- favoriser le respect entre les habitants afin que le village redevienne un lieu de convivialité

Il invite ensuite la population à partager le verre de l'amitié pour clore ce premier rendez-vous.